

**i** Depuis la version 1.4, la création d'un nommage ne nécessite pas de tracer le linéaire de voirie.

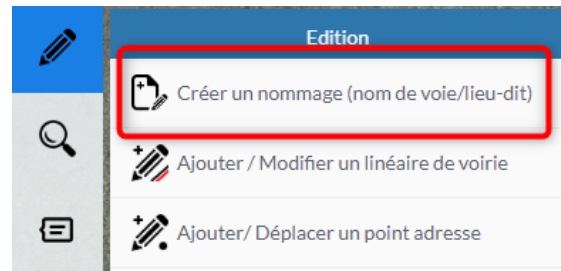
La gestion du linéaire de voie devient optionnelle, il est donc désormais possible de gérer uniquement un listing de nommage.

→ Se référer à la **fiche 4** pour la création du linéaire de voie devant être associé au nommage.

## 1 Lancer le menu d'édition des nommages adresse

1 - Menu de gauche ⇒  Edition

2 - Créer un nommage (nom de voie/lieu-dit)



## 2 Renseigner la fiche d'information

41 - Saisir les informations

- **Type de voie** (rue, impasse...).

L'intitulé « lieu-dit » n'est pas un type

- **Préfixe** (de, la, du...)

Préfixe entre le type et le nom de voie ou au début du lieu-dit

- **Nom de la voie / du lieu-dit** [obligatoire]

Respecter la syntaxe et le format du nommage (se référer à la délibération)

- **Alias** (nom terrain)

Nom constaté sur le terrain ou nom de la commune absorbée dans le cas de doublons sur une commune nouvelle

- **Nom Ancien**

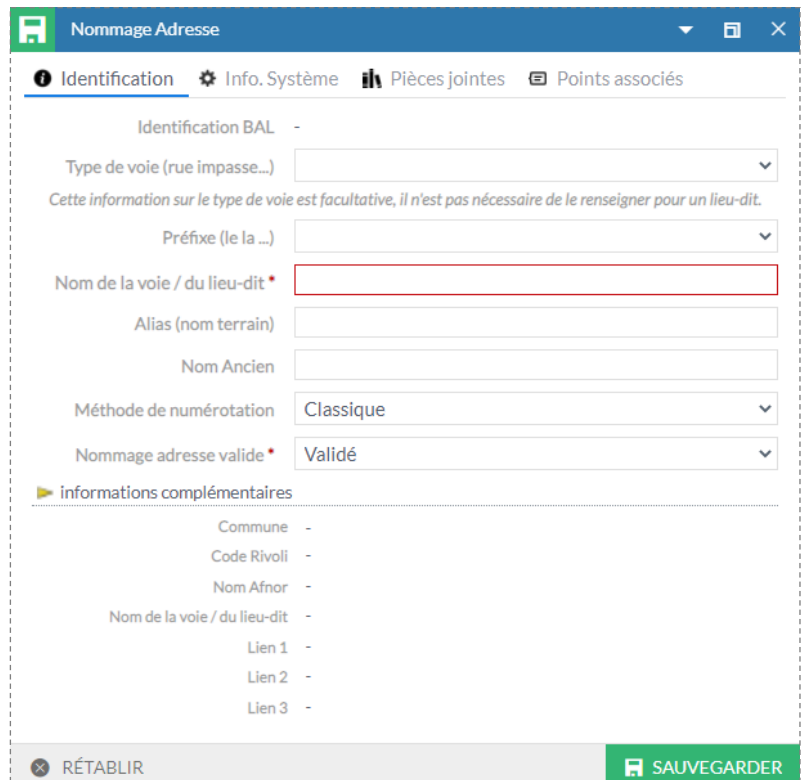
Ancien nom d'une voie ou d'un lieu-dit dans le cas d'un changement. Saisir le nom complet (Rue de la Mairie)

- **Méthode de numérotation**

Classique / Métrique

- **Nommage adresse valide** [obligatoire]

Validé / En projet



**Nommage Adresse**

Identification Info. Système Pièces jointes Points associés

Identification BAL -

Type de voie (rue impasse...)

Cette information sur le type de voie est facultative, il n'est pas nécessaire de le renseigner pour un lieu-dit.

Préfixe (le la ...)

Nom de la voie / du lieu-dit \*

Alias (nom terrain)

Nom Ancien

Méthode de numérotation

Nommage adresse valide \*

informations complémentaires

Commune -

Code Rivoli -

Nom Afnor -

Nom de la voie / du lieu-dit -

Lien 1 -

Lien 2 -

Lien 3 -

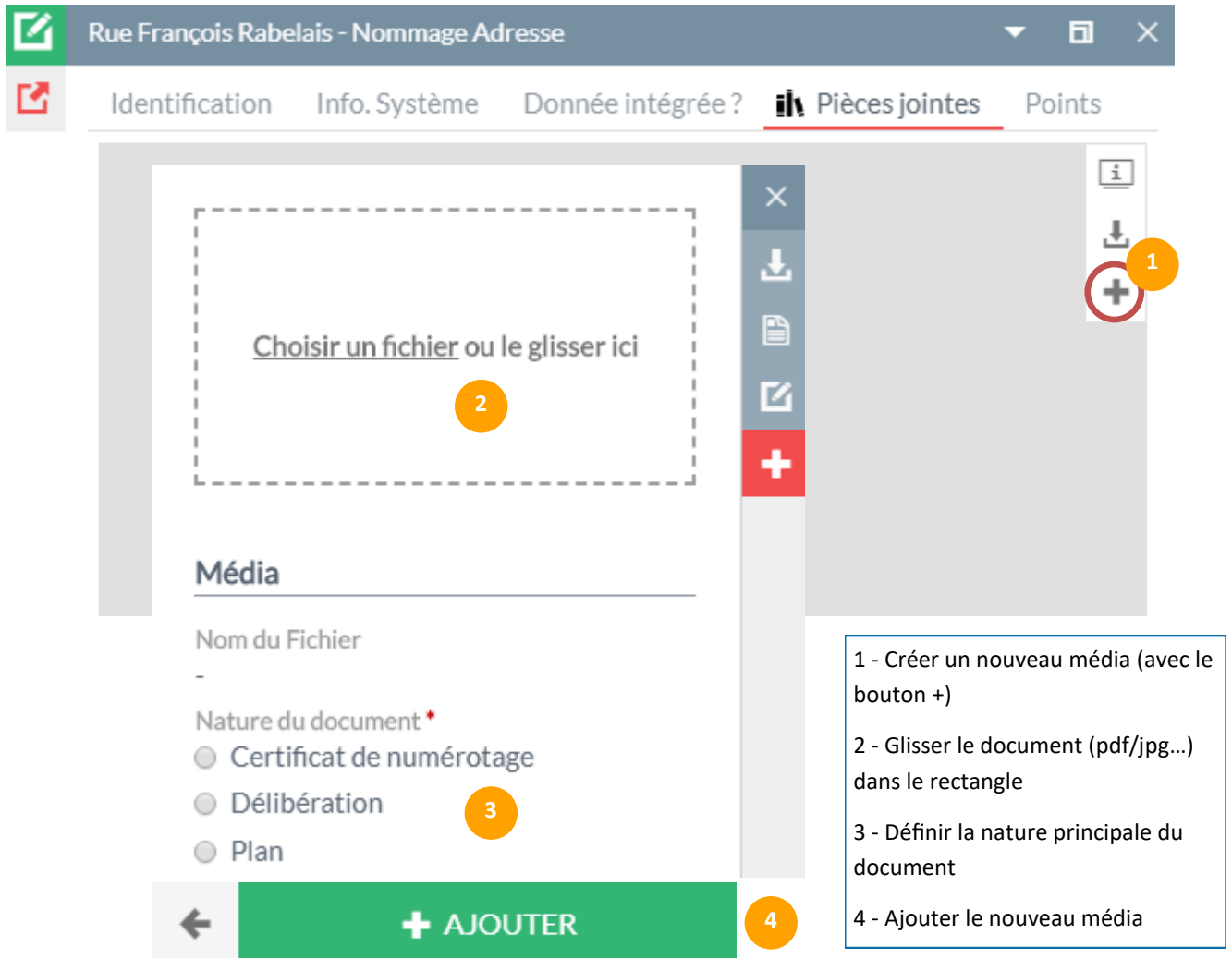
✕ RÉTABLIR

42 - Sauvegarder



### 3 Onglet pièces jointes

L'onglet « pièces jointes » permet d'associer une délibération et/ou un plan de numérotation au nommage adresse. Pour une bonne prise en compte des nouvelles voies ou des changements de nommage, il est **obligatoire de fournir la délibération**. Ce document est nécessaire pour la création des voies dans les fichiers des impôts, dans les bases de données du SNA, de l'IGN...



1 - Créer un nouveau média (avec le bouton +)

2 - Glisser le document (pdf/jpg...) dans le rectangle

3 - Définir la nature principale du document

4 - Ajouter le nouveau média